

L'AIMABLE FAUBOURIEN

JOURNAL DE LA CANAILLE



PARAISANT LE JEUDI ET LE DIMANCHE.

... Ce peuple qui sur l'or jonché devant ses pas,
Vainqueur, marchait pieds nus et ne se baissait pas!
Hégésippe MOREAU.

Bureaux, à Paris, 13, Passage Dauphine. — Prix d'abonnement : 6 fr. par an, 3 fr. six mois, 1 fr. 50 centimes trois mois.

S'adresser, pour toute espèce de réclamation, au citoyen J.-B. SIMÉON, l'un des rédacteurs.

SOMMAIRE : Anniversaire des 5 et 6 juin 1832. — Liste des candidats. — Lettre d'un faubourien. — M. Dupin est si laid. — Le peuple à l'Assemblée. — La côtelette à la Constituante. — M. Odilon-Barrot et M. Garnier-Pagès. — Le droit divin et le droit canon. — Facéties garde-nationalesques. — Chanson : la Misère.

L'Assemblée nationale a jugé à propos de ne pas décréter Louis Blanc d'accusation...

Anniversaire des 5 et 6 juin 1832.

La République ne songe même pas à déposer une couronne de fleurs sur la tombe de ceux qui sont morts si noblement pour elle au cloître Saint-Méry. Mais nous, nous leur tresserons une guirlande funèbre.

Martyrs, pardonnez ! — Nos frères les plus purs traqués comme des suspects ; — Barbès et Raspail à Vincennes ; — Louis Blanc déclaré suspect ; — voilà ce qui détourne les vivants du culte des morts !

Au souvenir de vos nobles actions notre foi va renaître. Intrépide Jeanne nous nous rappelons encore ta sublime réponse à ceux qui t'apportaient du pain : « Du pain ! à quoi bon ? Dans une heure nous serons tous morts. » Héroïque enfant, les balles de la royauté ne t'exaucèrent pas ; tu mourus dans les cachots.

Mais nous, tes complices, nous sommes encore debout et nous irons jurer sur ta tombe de vaincre ou de mourir pour la cause sacrée du peuple.

Nous publions la liste définitivement adoptée par les clubs réunis, et nous l'acceptons. Nous regrettons que quelques-uns de nos candidats n'y aient pas trouvé place ; mais nous croyons devoir oublier nos sympathies personnelles dans l'intérêt de la cause démocratique.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Candidats du peuple adoptés par les corporations d'ouvriers, les ateliers nationaux, les gardes mobile et républicaine, et les clubs démocratiques réunis.

Caussidière.

Pierre Leroux.

Proudhon.

Raspail père.

T. Thoré.

Cabet.

Kersausie.

Ch. Lagrange.

Savary, ex-ouvrier cordonnier.

Adam, ouvrier cambreur.

Mailharmet, monteur en bronze.

Lettre d'un faubourien sur le décret relatif aux ateliers nationaux.

Citoyen rédacteur,

Je suis faubourien, ébéniste de mon état, embri-gadé aux ateliers nationaux en attendant que l'ou-vrage reprenne.

Je suis entré aux ateliers quand je n'ai plus trouvé de pain ailleurs. On a dit depuis qu'on nous y faisait l'aumône ; en y entrant je n'ai pas cru que je devenais un mendiant. J'ai cru que mes frères les riches me donnaient un peu de leur superflu parce que j'étais leur frère. Nous autres gens du peuple nous ne croyons jamais qu'on nous fait l'aumône parce que nous-même n'avons jamais l'intention de la faire. Nous aimons à partager simplement ce que nous avons avec ceux qui souffrent et ne nous en estimons pas plus vertueux pour cela.

Je conviens que je n'ai pas fait grande besogne aux ateliers nationaux, mais enfin j'y ai fait ce que j'ai pu. Je ne suis plus à un âge où l'on change aisément d'état, en voilà la raison, il y en a encore une autre : c'est qu'aux ateliers nationaux il n'y avait absolument rien à faire.

La commission nous dit dans son rapport que les ateliers nationaux sont une grève organisée de 170,000 fr. par jour ; soit 45 millions par an. S'ils sont une grève, ce n'est pas notre faute. S'ils coûtent 45 millions, j'en prendrai occasion pour remarquer que quatre vingt mille ouvriers ne coûtent pas plus à nourrir en trois mois qu'un roi ne coûtait en six.

Il n'en reste pas moins vrai que nous avons coûté cher à la République, mais la République nous le devait bien. Nous n'avons point à rongir de ce qu'elle a fait pour nous. Nous connaissons des gens à qui elle a donné de quoi vivre ; elle ne nous a donné que de quoi ne pas mourir de faim. En revanche, elle nous promettait que nous ne serions plus traités comme des esclaves et que l'éducation qu'elle donnerait à nos fils en ferait des hommes vraiment libres. Cela valait bien la peine de souffrir un peu.

J'ignore ce qui adviendra de la question de l'en-seignement, mais nous voyons ce qui advient de celle du travail. L'ouvrage ne va pas cesser subitement dans les ateliers nationaux, disent les considérants du dé-cret ; cela veut dire qu'il y cessera insensiblement ; cela veut dire que l'État, qui a seul autorité pour cela, ne veut pas intervenir entre le maître et l'ou-vrier ; cela veut dire que nos pères ont fait une révo-lution après laquelle ils n'ont plus été taillables et corvéables à merci et que nous venons d'en faire une après laquelle nous restons exploitables à perpétuité.

Etes-vous de mon avis, citoyen rédacteur ? Je comprends l'art. 1^{er} du décret, mais je soutiens qu'il ne faut rien avoir sous la mamelle gauche pour ne pas sentir que l'art. 3 est la honte d'une nation civilisée.

Quand le législateur chasse de la capitale tous les ouvriers qui n'y sont pas domiciliés depuis plus de trois mois, il attente à ce que la liberté individuelle a de plus sacré ;

Quand il accorde une indemnité de déplacement à celui qu'il va faire conduire de brigade en brigade, s'il le faut, en province, où il n'y a pas plus d'ouvrage qu'à Paris, il déporte des malheureux dans un lieu où il sait bien qu'ils ne peuvent vivre ; où il les abandonne après leur avoir témoigné pendant la route

son hypocrite sollicitude, lâche et cruelle ironie qu'il trouve peut-être piquante.

Où allons-nous, citoyen rédacteur ? Peut-être où l'on sera bientôt fâché de nous avoir mené.

Salut et fraternité.

Monsieur Dupin est si laid !

AUX ATELIERS NATIONAUX.

M. Dupin est un grand avocat, un procureur-gé-néral comme on n'en voit pas, et surtout comme on n'en entend pas. Mais, M. Dupin est si laid.

Il y a laid et laid, comme il y a fagots et fagots ; Quasimodo n'est laid que pour les crétins ; qui n'a vu des grêlés qui plaisaient et des laideurs charmantes qui attireraient à elles... Mais n'allez pas croire que M. Dupin soit laid d'une de ces laideurs... Allons donc ! M. Dupin est laid comme un bourgeois de Dau-mier, laid comme un procureur, laid comme une chauve-souris, laid comme une curiosité chinoise.

Aussi, qu'attendre de cet homme si laid ? Les mon-tres ont-ils jamais produit des chérubins, et le laid M. Dupin n'est-il pas le père de cette laide maxime : Chacun chez soi, chacun pour soi ?

Réjouissez-vous donc, ô nos bons amis des ateliers nationaux ! le laid M. Dupin vous insulte, tant mieux ! c'est que vous valez quelque chose. Il prétend vous parquer comme des bêtes de somme ; tant mieux ; vous dis-je, c'est qu'il vous sait forts et qu'il a peur. Il est certaines injures qui relèvent ceux qu'elles croient atteindre et la limace ne déprécie pas les fruits qu'elle a touché.

Peut-être que, non content de la noble réponse que vous venez de faire à ses attaques calomnieuses, il voudra de nouveau essayer sur vous sa dent... de procureur, mais, cette fois, gardez-vous de répondre à cet homme... autrement que par le silence du mé-pris.

Seulement (et votre vengeance sera celle de bons et loyaux républicains) faites promettre à vos enfants, en leur montrant le visage bourgeonné de M. Dupin, de ne jamais suivre en quoi que ce soit l'odieuse maxime du *chacun chez soi, chacun pour soi*, et vos en-fants, devant ce type vivant de l'égoïsme bourgeois, promettront et tiendront leur promesse. — M. Dupin est si laid !

Le peuple à l'Assemblée nationale.

Mes trop chers commis,

En vous honorant du titre de mes représentants, j'ai supposé que vous aviez assez de talent et de ver-tus pour me constituer un état social un peu plus ad-missible que celui de la tyrannie.

Je vous croyais surtout du dévouement.

Depuis que vous êtes réunis, vous parlez beau-coup, vous prétendez travailler aussi beaucoup dans vos bureaux, dont on ne voit pourtant rien sortir.

Vous voulez-vous me dire ce que vous avez fait ?

J'ai bien faim, et je n'ai ni travail, ni argent ; moi qui vous donne 25 francs par jour !

Mais je songe fort peu à quitter ma femme; je ne pense qu'à la nourrir avec les infortunés qu'elle m'a donnés.

Quand donc comprendrez-vous, mes trop chers commis, que la politique n'est pas la chose la plus pressante? qu'un bon décret qui fasse vivre est bien préférable à tous les projets de constitution, momentanément du moins.

Vous devriez savoir que les révolutions sont faites par les mécontents.

Que les mécontents ce sont les pauvres.

Que les pauvres ne font une révolution que pour ne plus autant souffrir.

Puisque vous devez savoir cela, vous devriez aussi songer que les mécontents, aujourd'hui, sont comme ils étaient avant février, pauvres et sans travail.

Donnez donc du travail, car le travail est la richesse des pauvres.

Ordonnez donc aux riches de ne pas cacher leur argent.

La République ne leur donne pas la liberté de rendre les pauvres plus malheureux qu'ils ne l'étaient.

Dans une société bien organisée, nul n'a le droit ni la liberté de refuser son concours à la société, de ne vivre que pour soi. Les riches ne pensent qu'à eux et point à nous. Pensez donc pour tout le monde, vous qui devez organiser la société; car je voudrais bien ne pas avoir toujours à faire des révolutions, et pourtant j'ai faim!!!

Le Peuple.

La Côtelette à la Constituante.

Quand nos députés se trouvaient à bout d'éloquence et de poumons, ils allaient simplement se mettre au régime traditionnel du consommé et du bordeaux que la buvette leur dispensait de temps immémorial. Les représentants de la France nouvelle ont eu l'heureuse idée d'introniser l'ère de bombance universelle et de félicité sans nuages qu'ils nous réalisent par l'adjonction à la buvette d'un buffet constituant, où tout d'abord la côtelette a obtenu droit de cité.

La côtelette est un commencement modeste; mais on connaît l'ardeur de réformes qui possède l'Assemblée, et l'on peut augurer que d'ici à quelque temps l'hygiène parlementaire sera complètement révolutionnée. A elle seule, la côtelette ouvre un vaste champ aux méditations de nos commis. Il n'y a que Dieu jusqu'ici qui connaisse au juste le nombre de transformations dont la côtelette est susceptible. C'est une matière à innovations heureuses. L'Assemblée connaît son devoir; elle n'y faillira pas.

Depuis la prise en considération de la côtelette, la salle des conférences ne fait que retentir de conversations de haute graille qui ont donné une idée au citoyen président Buchez.

On dit qu'il ne propose rien moins que la création d'un comité gastronomique, où trouveraient naturellement leur place les représentants, assez nombreux, déclassés ou non classés jusqu'ici. Nul doute qu'ils ne soient plus compétents dans les questions de gueule transcendente que dans celles de politique intérieure ou extérieure. D'ailleurs, la France leur doit fournir l'occasion, qu'ils ne retrouveraient peut-être jamais, de se montrer utiles, dans la mesure de leurs capacités, à la partie de la nation la plus nombreuse et la plus pauvre.

On rira de la proposition du citoyen président; on aura tort. Le comité gastronomique est destiné à prendre sur l'opinion publique une influence incalculable.

Le peuple va rougir de mourir de faim comme il fait, lorsqu'il saura quels repas le comité tient en expectative; lorsqu'il apprendra que dans l'impatience où il se trouve de faire son bonheur, il s'est mis à les lui méditer et expérimenter sur-le-champ.

La création de ce comité répondrait suffisamment aux calomnies que les ennemis de l'Assemblée (car elle en a) ne cessent de répandre à propos de ces côtelettes. Il faut que l'on sache que c'est par dévouement à la patrie, si les représentants se condamnent, comme Aristide, à être nourris aux frais du trésor public.

M. Odilon Barrot et M. Garnier-Pagès.

Le nom d'Odilon Barrot a-t-il figuré parmi ceux des membres du gouvernement provisoire sur des listes sorties du *National*? Cette question a été ces jours derniers l'objet d'une polémique entre la *Réforme* et le *National*. Voici un fait de nature à jeter quelque lumière sur cette question et qui nous est certifié par plusieurs de nos amis en présence desquels il aurait eu lieu: — Le 24 février, la foule qui avait envahi l'Hôtel-de-Ville venait de proclamer maire de Paris le citoyen Garnier-Pagès. Celui-ci aurait déclaré ne pouvoir accepter qu'à la condition d'être investi de pouvoirs illimités et de s'adjoindre Odilon Barrot. Des cris d'indignation ayant accueilli ces paroles, le citoyen Garnier-Pagès se serait esquivé de la salle où se passait cette scène pour n'y plus reparaitre avant le lendemain matin.

Le droit divin et le droit canon.

Les idées ont beau marcher, — il est des hommes qui restent stationnaires; les aspirations généreuses ont beau s'élever, — il est des opinions qui croupissent volontairement dans les ornières du *statu quo* et du ridicule.

La lettre que le comte de Chambord, principauté de Lucques et autres lieux, avait écrite au président Buchez, nous avait paru digne et convenable. Nous autres enfants du peuple, nous n'éprouvions pour cet enfant débile, que protégé par l'exil et l'oubli, qu'une pitié profonde, et nous disions: « Si, à quelque jour d'ici, il veut être roi, — nous lui présenterons une épée, — non pas comme celle que présentèrent jadis des courtisans stupides à l'ex-comte de Paris, — par la poignée et agenouillés, — mais bien par la pointe et debout!... Mais s'il veut être homme et Français, nous lui ouvrirons nos rangs, — nous lui tendrons une main noirecie par la poudre et durcie par le travail!

Mais voici que cette vieille bigote de *Gazette de France*, — cet organe enrôlé d'une illusion morte, — jette son anathème contre cette lettre, qui, si elle n'était pas franche, était au moins française. Cette vieille radoteuse de *Gazette*, offensée qu'on ait pu, un seul instant, attribuer à son *Henri Dieudonné* des sentiments honnêtes, — s'en vient déclarer, — sans rougir sous son fard, sans horripiler sous sa perruque poudrée, — que « *Henri V est le représentant héréditaire de la France, dont il connaît la situation: qu'il veut que l'hérédité soit reconnue par elle, et que seul il peut sauver la France comme chef héréditaire....* » — As-tu fini, vieille portière!... *Gazette*, ma vieille ennemie, va te coucher, tu sens la fièvre héréditaire! Quoique tu fasses, tu n'inoculeras jamais au peuple parisien le virus empesté de ta légitimité illégitime...

Ah! vous songez encore au *droit divin*, — transfuges de Coblenz! courtisans de Goritz!... Le droit divin est un mensonge comme la feue Charte! C'est une rouerie dont nous connaissons les ficelles! C'est une duperie qui a fait son temps, et dont, par conséquent, nous ne voulons plus. Il est aujourd'hui un souverain qu'on ne détronera pas, — c'est le peuple; — celui-là règne en vertu du *droit canon*!...

Facéties gardenationalesques.

On ne p.... pas ici! — L'autre soir à la suite de quelques attroupements dissipés, les alentours de la

porte Saint-Martin étaient complètement déserts. Trois pompiers s'arrêtèrent à l'angle du boulevard pour satisfaire le plus petit besoin. Passe une patrouille par trop zélée qui les déclare séditieux et les met au violon.

Depuis qu'un pompier a renversé le respectable Buchez de son siège, les pompiers eux-mêmes sont réputés incendiaires.

Quatre amis s'avisent de traverser la nuit la rue Saint-Denis: *Passez au large!* leur crie du trottoir de droite un brave commerçant qui gardait sa boutique l'arme au bras. Nos amis se mettent en devoir d'obéir. En même temps, le commis, qui faisait faction sur le trottoir de gauche, reprend avec non moins d'entrain le cri de son patron. Force est aux quatre amis de marcher, un par un, au beau milieu de la chaussée, en équilibre sur une seule ligne de pavés comme sur une corde tendue.

Morale. — Quiconque ne possède pas un coup d'œil géométrique d'une parfaite régularité ne doit pas s'aventurer nuitamment dans la rue.

Un gamin s'arrête devant un citoyen qui faisait faction devant sa boutique:

« Tiens! je croyais que depuis le 15 mai il n'y avait plus de factions.... pourquoi donc montez-vous la vôtre? »

Pour toute réponse, le factionnaire crie de toute la force de ses poumons: *Aux armes!* et cinquante héros de la manifestation des bonnets à poil, sortant de la boutique d'un marchand de vin transformée en corps de garde, s'emparent du factieux gamin.

La Misère.

AIR: De mon âme, de Béranger.

Vous tous à qui la vie est douce,
Qui de vertus parlez toujours.
A tort votre esprit se courrouce
Contre les vices de nos jours. (bis)

Ce tyran sourd dont le bras nous entraîne,
C'est le besoin, qui fait tout profaner.
Pour qu'elle ait foi dans la justice humaine, (bis)
A la misère il faudrait pardonner!
Il faudrait, il faudrait pardonner. (bis)

Cette femme qui vend ses charmes,
Peut-être eut de chastes amours;
Peut-être elle verse des larmes
Le soir, en quittant ses amours. (bis)

Sait-on combien, sous sa brûlante haleine,
Le désespoir vit de fleurs se faner?...
Pour qu'elle ait foi dans la justice humaine, (bis)
A la misère il faudrait pardonner!
Il faudrait, il faudrait pardonner. (bis)

Embrâsés d'une sainte flamme,
Ceux qui chantaient la liberté,
En mentant plus tard à leur âme,
Ont soutenu l'iniquité. (bis)

Mais le secret du mal qui les gangrène,
Notre égoïsme est là pour le donner...
Pour qu'elle ait foi dans la justice humaine, (bis)
A la misère il faudrait pardonner!
Il faudrait, il faudrait pardonner. (bis)

Martyrs d'une noble utopie,
Courbés sous leur injuste sort,
On a vu, dans le doute impie,
De grands cœurs se donner la mort. (bis)

Ah! de nos jours, consolons sous leur chaîne,
Ceux que l'espoir pourrait abandonner.
Pour qu'elle ait foi dans la justice humaine, (bis)
A la misère il faudrait pardonner!
Il faudrait, il faudrait pardonner. (bis)

Comme un loup qui guette sa proie,
Ce vieillard, de l'œil couve un pain;
Il l'enlève, et sa dent le broie:
Depuis deux jours il avait faim!

Ah! que nos lois, qui prescrivent sa peine,
Empêchent donc la faim d'aiguillonner!
Pour qu'elle ait foi dans la justice humaine (bis)
A la misère il faudrait pardonner!
Il faudrait, il faudrait pardonner!

Chacun ici-bas a son rêve
Pour le bien de l'humanité.
Qu'il se réalise et s'achève,
Celui de la fraternité!

En attendant que sur nous se promène
L'astre fécond qui doit illuminer;
Pour qu'elle ait foi dans la justice humaine
A la misère il faudrait pardonner! (bis)

Il faudrait, il faudrait pardonner!

Charles TROUVEUR,

Auteur de la chanson: *Nous voulons bien, mais nous ne voulons pas.*

L'un des Rédacteurs: J.-B. SIMEON.

Paris, — Imprimerie d'A. RANÉ et C^e, rue de Seine, 32.